

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ATTENSCHWILLER  
DE LA SEANCE DU 08 JUILLET 2022**

*Sous la présidence de Monsieur Denis WIEDERKEHR, Maire*  
Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents  
et ouvre la séance à 19h40

**Présents :**

MM. ALLEMANN Christian, HUMM Kévin, LUDWIG Claude, SAUNIER Edouard, CHEVAL Guy  
Mmes FIMBEL Katia, WAFFLARD Stéphanie, BAUMLE Myriam

Absents excusés : Mme WILLER Anita, Mme JURET Josiane, Mme SUTTER Anne-Catherine

Procuration : Madame Anne-Catherine SUTTER donne pouvoir à Monsieur Denis WIEDERKEHR,  
Maire

**Secrétaire de séance :** Mme Katia FIMBEL

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 17/05/2022
2. Motion pour le maintien des blocs opératoires et de la chirurgie à la Clinique de Saint-Louis
3. Convention de prestation de service entre SLA et ses communes membres pour la distribution de publications communautaires
4. Subvention exceptionnelle RPI
5. Aire de jeux : subvention de la Région
6. Questions financières
7. Compte-rendu des commissions
8. Vente de terrain
9. Divers

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'absence excusée de Mme WILLER Anita, Mme JURET Josiane et Mme SUTTER Anne-Catherine. Monsieur le Maire précise que Madame SUTTER lui a donné procuration pour ce conseil municipal.

**POINT N°1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 17/05/2022**

Le procès-verbal a été expédié à tous les membres.

Monsieur Saunier fait part d'un ajout qu'il souhaiterait voir apparaître dans le point divers du pv du 17/05/2022.

Il s'agit d'indiquer qu'il avait été évoqué lors de la séance du 17/05/2022 la dangerosité du carrefour rue du Rhin/rue Breton et qu'une étude sur la réduction de la vitesse dans ce secteur devrait être effectuée.

Aucune remarque n'est formulée par les autres membres du conseil et le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Le procès-verbal rectifié sera renvoyé à l'ensemble des membres du conseil municipal.

### **POINT N°2 – MOTION POUR LE MAINTIEN DES BLOCS OPERATOIRES ET DE LA CHIRURGIE A LA CLINIQUE DE SAINT-LOUIS**

Monsieur le Maire indique que l'état actuel de la Clinique de Saint-Louis est préoccupante et critique et ce depuis de nombreuses années. Des repreneurs avaient été trouvés mais dès lors qu'ils ont pris connaissance de l'état financier et juridique de la Clinique, la reprise ne s'est pas poursuivie. Il ajoute qu'une réunion va se dérouler avec l'ARS à ce sujet.

Alerté sur le projet de fermeture des blocs opératoires et de la chirurgie, SLA veut faire entendre que le maintien de ces services est indispensable pour les usagers.

SLA a délibéré en ce sens et demande à ses communes membres d'en faire de même afin d'avoir un soutien moral et non financier pour appuyer cette volonté.

Monsieur Saunier demande si la Clinique est privée ou publique. Il lui est indiqué qu'il s'agit d'un établissement public, une antenne de l'hôpital de Mulhouse (Moenschberg). Il lui est également indiqué que les repreneurs évoqués étaient des privés. Madame Fimbel relate que lors de la réunion de l'Agglomération, il a été indiqué que l'ARS a promis de faire le maximum pour que la fermeture ne s'effectue pas jusqu'à une éventuelle reprise.

Monsieur le Maire indique que ce soucis est identique pour l'établissement hospitalier d'Altkirch.

Monsieur Saunier fait part de son interrogation quant au rôle de SLA dans cette problématique. Monsieur le Maire indique que l'agglomération est propriétaire d'une partie des murs et qu'elle ne se substituera en aucun cas à la problématique financière mais qu'elle est représentante des demandes d'accès aux soins de proximité pour l'ensemble de ses communes membres. Il lui est également précisé que les pertes financières sont celles de longues années.

Madame Wafflard soulève le fait que, si la Clinique devait fermer certains spécialistes ne viendrait plus s'implanter dans la région, car leur souhait est de travailler avec la Clinique ce qui pourrait engendrer une augmentation du manque de médecins et spécialistes.

Monsieur le Maire précise qu'il y a eu de grands efforts effectués pour obtenir l'IRM et la Dialyse à la Clinique.

La commune doit délibérer sur sa volonté du maintien des services de la Clinique de Saint-Louis

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Approuve la motion pour le maintien des blocs opératoires et de la chirurgie à la Clinique de Saint-Louis

Autorise le maire à signer les documents afférents

**POINT N°3 – CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE ENTRE SLA ET SES COMMUNES MEMBRES POUR LA DISTRIBUTION DE PUBLICATIONS COMMUNAUTAIRES**

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention avait été signée avec SLA quant à la distribution du magazine "Mieux Ensemble" dans notre commune. Il y a une subvention de 0,30 €/ exemplaire.

Cette convention doit être renouvelée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Approuve la convention de prestation de service entre SLA et ses communes membres pour la distribution de publications communautaires

Autorise le Maire à signer les documents afférents

**POINT N°4 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE RPI**

Monsieur le Maire indique qu'au dernier conseil d'école il a été demandé une subvention exceptionnelle pour l'achat de manuels scolaires pour un montant évalué à environ 50,00 €.

Madame Baumlé s'interroge sur le nombre de manuel. Madame Fimbel indique qu'il s'agit de 4-5 exemplaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Approuve l'octroi d'une subvention exceptionnelle au RPI pour l'achat de manuels scolaires.

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents

*19h55 : Arrivée de Monsieur HUMM*

**POINT N° 5 – AIRE DE JEUX : SUBVENTION DE LA REGION**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que plusieurs subventions avaient été demandées dans le cadre de ce projet (CEA, Région et CAF). Il indique qu'il a rencontré le Directeur de la CAF et qu'un retour nous sera fait rapidement.

La Région quant à elle, nous a répondu, et a indiqué que notre projet entrerait dans le cadre des subventions qui peuvent être octroyées à hauteur d'un montant approximatif de 68.000 €.

Un dossier complet doit être déposé. La Région demande également une délibération qui indique que le conseil municipal accepte le dépôt d'un dossier de demande de subvention. Un retour des services de la Région nous sera effectué courant septembre 2022.

Monsieur le Maire précise que les travaux ne doivent débuter avant le retour de la Région, mais également en ce qui concerne les autres organismes.

Monsieur le Maire indique qu'à ce jour nous avons 2 estimatifs financiers. Monsieur Saunier demande s'il s'agit du montant de base qui a été déposé au titre de la demande de subvention. Il lui est répondu que oui.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Approuve la demande de soutien financier de la Région pour le projet de l'aire de jeux

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents

## **POINT N° 6 – QUESTIONS FINANCIERES**

### **6.1 : Agglo Basel**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'en 2021 l'Agglo Basel avait proposé de financer des projets et octroyé des subventions pour 2024.

Nous avons déposé un dossier pour la réfection des trottoirs pour un montant de 450.000 €.

Monsieur le Maire indique avoir participé la veille à une réunion au sujet des financements proposés, et qu'il a été acté que le projet de la commune d'Attenschwiller a été retenu à hauteur d'une subvention de 45 % du montant déposé. Les travaux ne pourront débuter qu'à partir de janvier 2024 mais les projets peuvent être préparés avant.

Pour information, un projet de piste cyclable reliant Attenschwiller-Wentzwiller a également été retenu. Ce projet sera mené et financé par SLA et bénéficiera aussi d'une aide de l'Agglo Basel.

Prochainement, une réunion de signature des accords va se dérouler.

### **6.2 : Mur du cimetière-subvention**

Monsieur le Maire expose qu'il y a un pacte territorial de relance et de la transmission écologique qui nous permet, pour l'année 2022, d'obtenir une subvention dans le cadre du projet de la réfection des murs du cimetière. Un dossier devra être envoyé. A ce jour, nous ne connaissons pas le taux qui nous sera octroyé. Monsieur le Maire interroge le conseil si on continue ou non l'habillage du mur. L'ensemble du conseil approuve cette démarche. Monsieur va demander rapidement un devis à l'entreprise Ranieri. Monsieur Saunier indique que les travaux de ce mur, doivent être poursuivis. Monsieur le Maire indique qu'à ce jour, il n'y a que des retours très positifs quant à la réfection de ce mur.

Monsieur Allemann ajoute à ce sujet que la main courante sera mise en place fin août début septembre par l'entreprise Roman.

### **6.3 : Chemin Eselweg (haut de la rue Michelet direction Wentzwiller)**

Monsieur le Maire indique que la manifestation "waidstock" s'effectue à nouveau cette année.

Il précise que l'état de ce chemin n'est pas excellent. Il s'est entretenu avec la société Scatp qui effectue l'eau et l'assainissement avec l'agglomération ; ils peuvent intervenir très rapidement avant cette manifestation. Le projet serait de mettre 4 ou 5 buttes en haut de la rue, et d'effectuer un écoulement vers les champs. Une interrogation s'était soulevée à savoir si la commune était propriétaire de ce champ. Après vérification au cadastre, la commune est bien propriétaire, donc nous pouvons mettre ce

ruissellement en place, afin que l'eau s'écoule correctement. Il y aura lieu également de remblayer le tout et de mettre du produit à l'identique de celui de l'époque.

Le devis de l'entreprise Scatp est de 6.230,00 € HT soit 7.476,00 € TTC pour la totalité des travaux.

Monsieur Saunier demande si les travaux concernent la totalité du chemin. Il lui est répondu que oui, jusqu'à la route. Il s'interroge également sur le fait si ces travaux sont plus judicieux à faire avant ou après la manifestation en prenant en compte un nombre élevé de passage. Monsieur le Maire indique que pour sa part il y a lieu de les faire avant. Il est pris pour exemple le chemin rue de Herré et Monsieur le Maire fait mention que ce chemin n'est pas encore terminé. L'entreprise Schneider a laissé adhérer un certain temps et dans 8-10 jours ils interviennent une nouvelle fois pour broyer à nouveau les cailloux, passer le rouleau compresseur et égaliser le tout. Monsieur Saunier demande si des buttes seront faites pour l'eau. Cela est également prévu lors de ce passage.

#### 6.4 : Installation du banc – rue de Herré

Monsieur le Maire indique au conseil municipal avoir sorti le nom des propriétaires des terrains où un banc pourrait potentiellement être installé.

Il indique s'être rapproché de l'un d'eux qui a accepté la mise en place du banc sur le terrain lui appartenant en-dessous d'un noyer. Cet arbre est tombé à cause des mauvaises conditions climatiques survenues les 29-30/06/22. Monsieur le Maire indique se rapprocher d'un autre propriétaire et tenir le conseil municipal informé.

#### 6.5 : Travaux paysagers-place du 20 novembre

Monsieur le Maire indique avoir demandé un nouveau devis.

Il rappelle que le devis initial s'élevait à 36.000 € (bancs, arbres...). Le nouveau devis de l'entreprise Muller Paysages prenant en compte les rectifications s'élève à 11.660,50 € HT soit 13.992,60 € TTC.

Après lecture du devis, Monsieur Allemann s'interroge s'il y a lieu de mettre du gazon car il était évoqué de laisser les pavés. Les membres du conseil font un pointage des éléments du devis.

Il est proposé de faire établir d'autres devis en ajustant selon nos besoins. Monsieur Allemann propose également d'échanger avec l'entreprise.

#### 6.6 : Subvention Grand Est

Monsieur le Maire indique au conseil municipal, à titre d'information, que l'entreprise Vincent Schoen situé dans notre commune a perçu une subvention de la Région Grand Est d'un montant de 54.800 €

#### 6.7 : Coffret électrique-parking

La parole est donnée à Monsieur Allemann.

Il indique que le projet d'installation d'un coffret électrique et de 3-4 prises avait été évoqué lors d'un précédent conseil, et qu'il a pris contact avec l'entreprise Dietschy.

Il y a possibilité de prendre de l'électricité à la morgue en tirant les câbles de manière aérienne jusqu'au mât en face du parking et le reste sera en souterrain.

Monsieur le Maire indique qu'à la base il avait demandé au Président de l'association "vélo club" s'il donnait l'autorisation à la Mairie afin que l'on puisse se brancher sur leur réseau électrique déjà existant en ajoutant à notre charge un sous compteur, en contrepartie d'une indemnité qui représenterait la consommation à l'année nous incombant. Monsieur le Maire indique que notre demande a été refusée par l'association.

Le devis de l'entreprise Dietschy s'élève à 3.450,00 € HT soit 4.140,00 € TTC.

Monsieur Allemann évoque qu'il va être nécessaire de connaître la limitation du nombre d'ampère et savoir s'il y a lieu d'augmenter ou non l'intensité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Approuve le devis de l'entreprise Dietschy d'un montant de 3.450,00 € HT soit 4.140,00 € TTC

Approuve de rehausser, en cas de nécessité, le compteur en termes d'intensité.

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents

#### 6.8 : Sol de la salle polyvalente

Monsieur Allemann indique que pour la fin de l'année 2022, il va être réalisé le restant des travaux intérieur de la salle polyvalente.

Plusieurs carreaux de carrelages sont cassés dans la grande salle. Il est prévu de déposer et de récupérer les carreaux en place à côté de la tribune et de les remplacer par ceux cassés de la salle des fêtes.

Le devis établi par l'entreprise Onorato s'élève à 4.588,00 € HT soit 5.505,60 € TTC pour le tout. Une fois le carrelage posé en totalité, le reste de la peinture sera effectuée par nos agents techniques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Approuve le devis de l'entreprise Onorato pour un montant de 4.588,00 € HT soit 5.505,60 € TTC

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents

A titre d'information, Monsieur Allemann indique que les travaux à l'avant de la salle polyvalente (plantations, aménagement paysager) seront terminés fin d'année.

#### 6.9 : Logement école-volets

Monsieur Allemann indique que les volets roulants du logement au-dessus de l'école sont totalement défectueux. Un devis a été effectué par l'entreprise Linéa sur la base de 9 volets roulants avec moteur à recherche solaire pour un montant de 5.666,36 € HT soit 6.233,00 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Approuve le devis de l'entreprise Linéa pour un montant de 5.666,36 € HT soit 6.233,00 € TTC

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents

### 6.10 : Issue de secours-école

Monsieur Allemann rappelle que l'issue de secours du 1er étage de l'école qui est en bois est en mauvais état. Son changement est nécessaire.

Le montant de la nouvelle porte s'élève à 2.872,99 € HT soit 3.447,59 € TTC

Il est indiqué au conseil municipal que la pose sera effectuée début 2023, car l'entreprise subit des retards de livraison.

Il serait judicieux de statuer rapidement sur l'approbation du devis afin que les tarifs soient bloqués.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Approuve le devis de l'entreprise Linéa pour un montant de 2.872,99 € HT soit 3.447,59 € TTC

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents

### 6.11 : Préau-école

Monsieur Allemann indique que les maîtresses ont émis le souhait de procéder éventuellement à la fermeture du préau existant au sein de l'école. Dans l'hypothèse où cette fermeture s'effectue, il y aura lieu d'avoir deux portes à savoir une pour l'entrée de l'école et l'autre pour l'entrée des locataires. Au milieu, il y aura une baie coulissante. Il est noté que les toilettes sont à l'extérieur et pour les périodes hivernales cette fermeture apportera une température plus élevée et une protection contre le vent et pluie. Cela permet également que, lors de mauvais temps, le préau pourra accueillir des activités ou autres. Un devis a été effectué pour un montant total de 22.319,00 € TTC moins 3.057,00 € TTC représentant l'issue de secours côté CMDP pour laquelle aucun retour à ce jour n'a été donné par les institutrices. Monsieur Allemann interroge le conseil afin de connaître leur avis sur l'établissement du projet de fermeture du préau. Une issue de secours à l'arrière leur semble plus utile. Madame Baumlé s'interroge sur l'utilité de cette issue. Il lui est indiqué qu'en cas de soucis à l'avant/entrée de l'école il y a une possibilité de sortir à l'arrière.

Madame Fimbel indique que lors du conseil d'école il a également été évoqué l'état des toilettes et sanitaires. Il y a les robinets qui fuient, les chasses d'eau sont difficiles d'utilisation et il n'y a pas de lunettes sur les toilettes. La salle de repos/sieste de l'école maternelle va également être revue. Monsieur Allemann se charge de recenser l'ensemble des choses à faire et l'évoquera lors d'un prochain conseil municipal.

Plusieurs échanges sont effectués entre les membres du conseil quant au projet de fermeture du préau ainsi que sur le stockage dans les parties communes du logement de l'école de la part de nos locataires.

Il en ressort qu'en ce qui concerne le stockage des locataires, le contrat de bail va être consulté dans le détail afin de connaître les clauses à ce sujet.

En ce qui concerne le préau et l'issue de secours le projet est maintenu. Madame Baumlé soulève le fait que la sécurité dans l'école est le point à retenir en priorité. Monsieur Allemann se charge de faire modifier le devis actuel et à en faire établir des nouveaux.

### 6.12 : Toiture-local technique

Monsieur Allemann indique que lors du dernier orage (29-30/6/22) où il y a eu de la grêle, il a été remarqué que le local technique était inondé. Plusieurs impacts ont été recensés sur le toit. Il sera nécessaire de le réparer.

Madame Fimbel indique qu'il y aurait lieu de faire passer ces dégâts en sinistre via notre assurance.

Un devis doit toutefois être établi. Monsieur Allemann se charge de faire établir ce devis. Le secrétariat se charge d'effectuer la déclaration de sinistre.

Dans l'hypothèse où notre déclaration de sinistre ne donne pas une suite favorable, Monsieur Allemann demande au conseil municipal d'approuver la réparation du toit pour un montant n'excédant pas 5.000,00 €. Le devis sera dans tout les cas présenté au prochain conseil municipal. Le conseil municipal à l'unanimité valide cette proposition.

### POINT N° 7 – COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

La parole est donnée à Madame FIMBEL qui présente le compte-rendu de la commission constructions qui s'est déroulée le 08/07/2022 à 18h30.

### POINT N° 8 – VENTE DE TERRAIN

La parole est donnée à Madame Fimbel qui fait lecture d'un courrier réceptionné en date du 28/06/22 par lequel il est demandé l'acquisition d'un sentier au sein de la commune localisé rue Breton et nous appartenant. Elle indique que ce point avait déjà été soulevé lors d'un précédent conseil. A l'appui d'un plan, Madame Fimbel explique à l'ensemble des membres où se situe le sentier ainsi que les parcelles concernées (section 3 n°87-88-89) et pour quelles raisons ce sentier nous est demandé à l'achat. Il s'agit notamment d'une utilité à l'accès à des terrains appartenant aux demandeurs. Il est précisé que ce terrain n'a aucune utilité à la commune. Ce point a également été soulevé à la commission constructions qui s'est déroulée préalablement à ce conseil municipal, où l'utilité de ce terrain pour la commune a été désigné comme inexistant. Il est précisé que les demandeurs ont aussi pris attache avec les services de l'urbanisme de SLA qui instruit l'ensemble des demandes d'autorisation d'urbanisme de notre commune. Monsieur Saunier soulève que l'ancien propriétaire des parcelles avoisinantes évoquées n'avait pas souhaité acquérir ce sentier lors d'une proposition de vente dans les années 90. A l'heure actuelle, nous ne sommes pas en faculté de connaître le projet sur les parcelles appartenant aux demandeurs et qui auront un accès grâce à ce sentier. Il est indiqué au conseil municipal qu'une demande de certificat d'urbanisme avait été demandée par les pétitionnaires et où SLA a donné un avis favorable sans précisions quant à l'accès aux parcelles et le sentier en question. Plusieurs échanges s'effectuent entre les membres du conseil municipal. Monsieur Allemann et Madame Baumlé indiquent qu'il n'y a pas lieu de refuser la vente, car aucun intérêt public n'est présent. Monsieur Allemann ajoute qu'à ce jour, avec la réglementation d'urbanisme actuelle pratiquée dans la commune, il y a lieu de délibérer sur le fait de vendre ou non ce sentier et à quel montant. Monsieur Humm demande au conseil si, dans l'hypothèse où la commune ne cède pas le sentier et que SLA a donné sa validation quant au CU déposé, a-t-elle l'obligation de mettre à disposition un accès aux parcelles. Il lui est indiqué que non car cela obligerait la commune à donner une servitude de passage chose que nous ne pratiquons pas. Madame Fimbel poursuit sur le prix de vente de ce sentier. Elle relate la vente d'un morceau de chemin qui avait été actée il y a environ 2 ans pour un montant de 20.000,00 €/are. Monsieur le Maire propose de maintenir ce montant qui est celui du marché. Monsieur Saunier demande la surface du sentier. Il lui est

indiqué ~ 0,46 are. Monsieur le Maire précise que l'ensemble des frais annexes (frais de notaire et de géomètre) seront à la charges des acquéreurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité par 7 votes pour (Monsieur le Maire, MMES K. Fimbel, M. Baumlé, S. Wafflard et MM C. Allemann, K. Humm et C. Ludwig) et 2 abstentions (MM E. Saunier et G. Cheval)

Approuve la vente du sentier pour un montant de 20.000,00 €/are qui sera proratisé à hauteur de la surface exacte du sentier

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents

## **POINT N° 9 – DIVERS**

### **9.1 : Sinistre 2 rue du Rhin**

Monsieur le Maire indique qu'un rdv avec l'assurance se déroulera le 20/7 à 9h00 pour un chiffrage des indemnités relative au bien 2 rue du Rhin qui à brûlé.

### **9.2 : Travaux rue de Folgensbourg et rue Wilson**

Monsieur le Maire indique que l'entreprise Ancer va débiter les travaux en septembre pour la rue de Folgensbourg.

En ce qui concerne la rue Wilson, l'entreprise Bruetschy devait débiter les travaux début juillet mais le commencement est à chaque fois reporté et aucune nouvelle date d'intervention nous a été indiquée jusqu'à ce jour.

### **9.3 : Distributeur de pizzas**

Monsieur le Maire indique s'être entretenu avec un commercial de l'entreprise "Les Pizzas Démoniak" qui propose un distributeur de pizzas. Il s'agit d'un concept où l'entreprise met en place la machine sur un lieu que la commune lui met à disposition. Cette machine contient 96 pizzas variées. Il y a un passage journalier qui s'effectue pour son entretien et celui des abords de la machine. Un montant de 1.000,00 €/an nous serait versé pour la mise à disposition de l'emplacement. Monsieur le Maire indique que l'emplacement pourrait se situer dans la zone d'activité. Le conseil municipal n'est pas favorable à l'installation de cette machine.

### **9.4 : Bornes électriques**

Monsieur le Maire indique que SLA a trouvé une éventuelle solution avec la Préfecture qui serait de signer une convention pour la mise en place de bornes électriques à hauteur de 75 % de subventions.

Il s'agit d'une installation sur la base de nouvelles techniques où des antennes hautes et apparentes n'auront plus lieu d'être. Monsieur le Maire tiendra informé le conseil dès lors que la convention est signée entre le Préfet et SLA. Monsieur Ludwig interroge le conseil afin de connaître le lieu d'installation de ces bornes. Il lui est indiqué qu'elles se localiseraient sur la place centre du village.

Monsieur Saunier s'interroge sur les modalités financières de cette installation. Il est indiqué que la commune met à disposition l'emplacement pour la mise en place de ces bornes et qu'elle percevra une location.

9.5 : Petite aire de jeux (Pompiers)

Monsieur Allemann indique que les travaux sont terminés.

Madame Baumlé demande si les tables proches du terrain de basket sont fixées. Pour le moment elles ne sont que posées car nous sommes dans l'attente de retours quant au positionnement de celles-ci. Il indique qu'en ce qui concerne les trous, les modalités sont validées et que la date d'intervention sera effectuée en septembre.

9.6 : Sortie des aînés

Madame Fimbel fait référence à la commission des affaires sociales et indique que l'excursion des aînés se déroulera le 16/09/2022 direction Ribeauvillé sous réserve des conditions sanitaires et du nombre d'inscrits.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22h20.

Le prochain conseil municipal est fixé au jeudi 1er septembre 2022 à 20h00.